

Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Argentine - Bureau régional



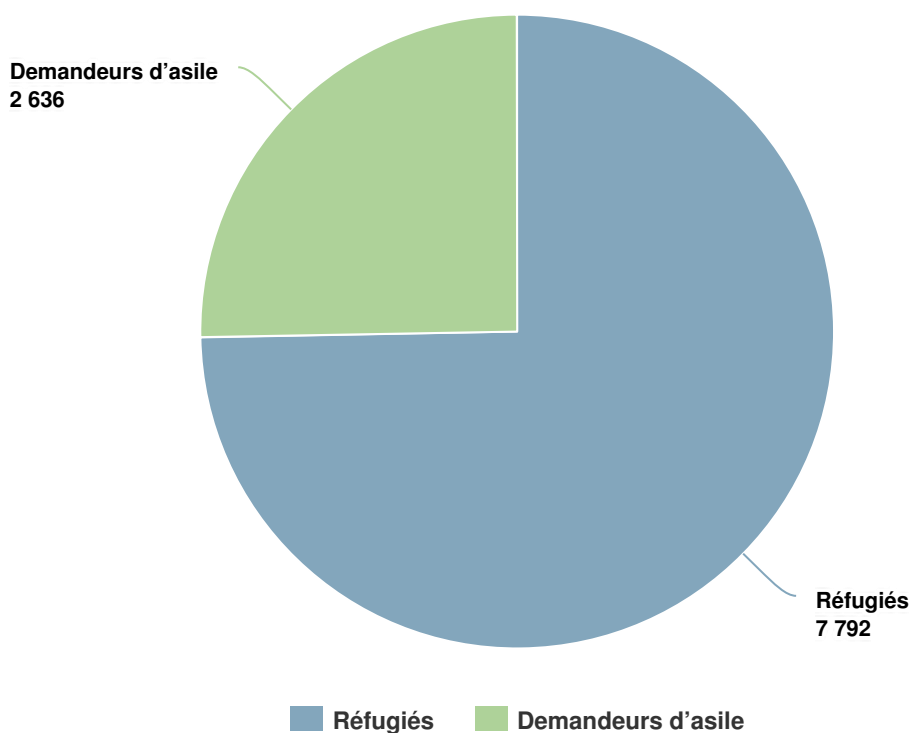
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 8% EN 2015

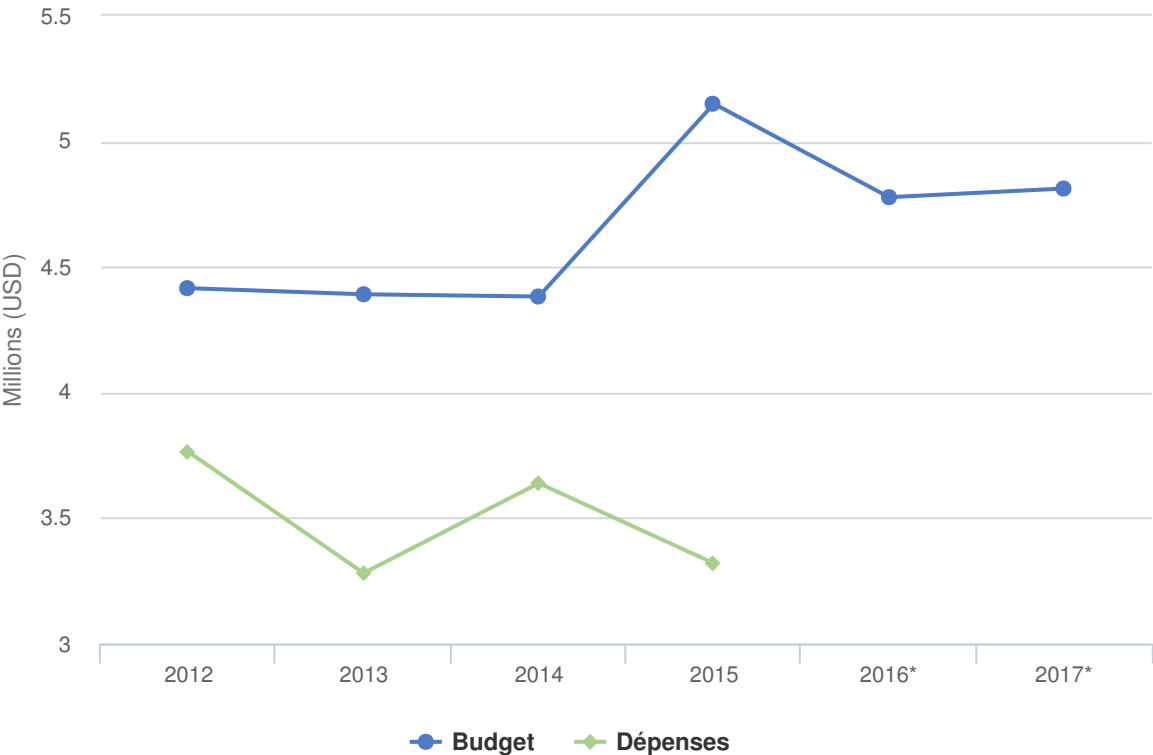
2015 10,428

2014 9,668

2013 9,247



Budgets et Dépenses - Argentine - Bureau régional



Chiffres clés pour 2017

- 80% des personnes relevant de la compétence du HCR opteront pour l'intégration locale
- 80% des personnes relevant de la compétence du HCR parviendront à l'intégration économique et sociale
- 90% des personnes relevant de la compétence du HCR auront un accès formel aux offres d'emploi

Environnement de travail

Le Bureau régional du HCR en Argentine couvre les activités en Argentine, dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

Le HCR travaille dans un environnement relativement stable, avec des régimes démocratiques consolidés après une décennie d'expansion économique. Un système migratoire souple est en place, le MERCOSUR facilitant la mobilité et le séjour des citoyens de la région. Néanmoins, les pays couverts par le bureau du HCR à Buenos Aires font actuellement face à des difficultés économiques et sociales pressantes dues à la crise économique mondiale.

Dans le contexte d'un environnement favorable des droits de l'homme et d'une politique migratoire flexible, avec des cadres de protection juridique solides, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficient dans la région d'un accès favorable aux droits économiques, sociaux et culturels. L'intégration locale reste difficile, en particulier du point de vue de l'obtention d'un logement convenable et d'un emploi. Le HCR continuera de consolider les partenariats stratégiques avec ses homologues gouvernementaux pour élargir un espace de protection concret dans la région.

En 2015, le Gouvernement argentin et le HCR ont renouvelé leur accord sur la mise à disposition des locaux du Bureau pour les 15 prochaines années. L'Argentine, le Chili, le Pérou et l'Uruguay ont augmenté leur soutien dans le sens de l'intégration locale, en fournissant une aide humanitaire en nature ou en espèces aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Principales priorités

- Conformément à sa stratégie de protection et de solutions pour le Cône Sud (2015-2017), le HCR accordera la priorité au plaidoyer et au soutien technique fourni aux gouvernements de la région pour les aider à préparer, consolider et diriger la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'intégration respectifs. La participation active des commissions nationales pour les réfugiés (CONARE) sera essentielle pour la promotion des politiques publiques bénéficiant aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR et pour l'expansion des réseaux établis avec la société civile et le secteur privé. Les partenaires locaux seront aussi soutenus.
- En Argentine, dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili et au Pérou, le HCR et les autorités s'attacheront à renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié par l'application de l'initiative sur l'assurance qualité.
- Le réseau des Villes solidaires, lancé en 2016, sera étoffé pour faciliter l'échange de bonnes pratiques sur l'intégration locale des réfugiés et pour améliorer les conditions de vie des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région.

Le Haut Commissariat continuera d'aider les Gouvernements argentin, brésilien, chilien et uruguayen à renforcer leur capacité à appliquer durablement des programmes nationaux de réinstallation et d'autres formes d'admission, comme les visas humanitaires (au Pérou et en Argentine) accordés aux réfugiés et aux personnes originaires de la région et d'au-delà en quête de protection internationale.
